

**DIRECTION DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DÉCHETS**

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC  
D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS  
CC GAVE ET COTEAUX**

**Année 2016**

Rapport présenté par Monsieur François Bayrou,  
président de la Communauté d'agglomération de Pau Béarn Pyrénées et  
adopté en conseil communautaire le 30 novembre 2017, reçu en Préfecture le

A la disposition du public auprès de la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées  
et des communes membres

Rapport établi conformément à la loi pour la transition énergétique et la croissance verte du  
17 août 2015 et au décret d'application du 30 décembre 2015.  
Rédaction du rapport assurée par la Direction Développement Durable et Déchets

## Table des matières

Préambule.....	2
1 - CADRE GENERAL DU SERVICE.....	3
1.1 Caractéristiques du territoire .....	3
1.2 Principes généraux d'organisation du service.....	3
2 - L'ORGANISATION DES COLLECTES.....	4
2.1 Les collectes d'OMr et de CS.....	4
2.2 La collecte du verre.....	4
2.3 Les déchetteries.....	5
3 - Le TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS.....	6
5 - BILAN DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DECHETS.....	7
6 - FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS.....	8

### **PRÉAMBULE**

La CC Gave et Coteaux exerçait la compétence de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés en 2016 sur les 7 communes de son territoire.

Au 1er janvier 2017, 5 de ces communes (Aressy, Bosdarros, Meillon, Rontignon, Uzoz) ont rejoint la CA Pau Béarn Pyrénées créée à cette occasion, alors que 2 autres (Assat et Narcastet), ont rejoint la CC du Pays de Nay.

Le présent rapport présente les données disponibles concernant la gestion des déchets ménagers sur l'ensemble du territoire en 2016. En effet, l'organisation des collectes (tournées regroupant plusieurs communes, budget regroupé dans le budget général de la CCGC) ne permettait pas de distinguer chacun des territoires.

A partir de 2017, les informations concernant la prévention et la gestion des déchets sur les 5 communes ayant rejoint la CAPBP seront présentées en même temps et sous le même formalisme que pour les autres communes de la CAPBP.

## **1 – CADRE GENERAL DU SERVICE**

### **1.1 Caractéristiques du territoire**

La CC Gave et Coteaux assure la compétence de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés.

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2002, les compétences transfert/transport et traitement des déchets ont été confiées au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés du Bassin Est (SMTD), désormais dénommé Valor Béarn.

La CC Gave et Coteaux regroupait en 2016 7 communes représentant 6646 habitants.

<b>Communes</b>	<b>Habitants</b>
Aressy	660
Assat	1838
Bosdarros	1044
Meillon	897
Narcastet	661
Rontignon	805
Uzos	741

**Tableau 1 : Population totale de la CGC, INSEE**

### **1.2 Principes généraux d'organisation du service**

En 2016, la collecte des déchets ménagers reposait sur les modalités d'organisation suivantes :

- collecte hebdomadaire des ordures ménagères résiduelles, en porte-à-porte, en bacs,
- collecte une fois toutes les 2 semaines des collectes sélectives, en porte-à-porte, en bacs,
- collecte du verre en points d'apports volontaires (19 bornes aériennes réparties sur le territoire),
- accès à 3 déchetteries : Assat, Meillon et Bosdarros .

## 2- L'ORGANISATION DES COLLECTES

La réalisation des collectes est confiée à des prestataires privés dans le cadre de marchés publics.

### 2.1. Les collectes d'OMR et de CS

Les collectes d'ordures ménagères résiduelles et de collectes sélectives sont confiées à la société COVED dans le cadre d'un marché public d'exploitation arrivé à échéance le 31 décembre 2016, après une prolongation de 9 mois afin de caler l'échéance du marché sur la dissolution de la CCGC.

Ces collectes nécessitent l'emploi de 3,4 ETP pour les équipiers de collecte (chauffeur ou rippeur).

4 BOM (dont 2 véhicules de secours) de 19t ou 12t, ainsi qu'un véhicule léger de collecte (3,5t) sont utilisés pour la réalisation des collectes.

La réalisation de ces collectes a représenté 37045 km en 2016.

(voir en annexe le rapport annuel du prestataire).

#### Les consignes de tri :

La CCGC a participé, en partenariat avec le syndicat de traitement des déchets Valor Bearn qui a modernisé son centre de tri de Sévignac fin 2015, à l'appel à projet lancé par Eco-Emballages pour l'élargissement des consignes de tri.

Dorénavant, la consigne de tri est simplifiée pour tous les habitants et permet de recycler encore plus : tous les emballages (hors verre) et tous les papiers vont dans la collecte sélective.

### 2.2 La collecte du verre

Le verre est collecté sélectivement en apport volontaire. Le territoire de Gave et Coteaux disposait en 2016 de 19 bornes d'apport volontaire.

COMMUNE	Population 01/01/2017	Emplacement	Nbre de colonnes	Nb habitants/borne
ARESSY	646	salle des fêtes	2	323,0
ASSAT	1804	Bourg	1	360,8
		Déchetterie	4	
BOSDARROS	1019	salle des fêtes	2	254,8
		Déchetterie	1	
		Lotissement	1	
MEILLON	891	Bourg	2	445,5
NARCASTET	684	Bourg	1	684,0
RONTIGNON	812	Ecole	2	270,7
		Hameau	1	
UZOS	710	Stade	2	355,0
	6566		19	345,6

La collecte du verre est confiée à la Société Landaise de Récupération (SLR), dans le cadre d'un marché public.

Les consignes de tri du verre :

L'ensemble des verres d'emballage (bouteilles, bocaux, ...) peut aller vers la filière de recyclage.

Les autres verres (verres de cuisine, terre cuite, vitres,...) présentent des caractéristiques différentes et ne doivent pas être mélangés.

## 2.3 Les déchetteries

Le territoire de Gave et Coteaux disposait en 2016 de plusieurs déchetteries :

- la déchetterie d'Assat, ouverte 6j sur 7, selon les horaires suivants :

	<b>HIVER 1er octobre au 31 mars</b>	<b>ETE 1er avril au 30 septembre</b>
Lundi	9h-13h / 14h-18h	9h-13h / 15h-19h
Mardi	14h / 18h	15h / 19h
Mercredi	14h / 18h	15h / 19h
Jeudi	9h / 13h	9h / 13h
Vendredi	13h / 18h	14h / 19h
Samedi	9h-12h30 / 13h30-18h	9h-12h30 / 13h30-18h
Dimanche	<b>FERMEE</b>	

- la déchetterie de Bosdarros, ouverte 2j par semaine selon les horaires suivants :

Mercredi	9h - 13h
Samedi	14h - 18H

- la déchetterie de Meillon, collectant uniquement les encombrants, les déchets verts et les films agricoles :

Mardi	9h - 12h
Vendredi	9h - 12h

- une plateforme pour la collecte des déchets verts à Borde.

Les tableaux suivants présentent les flux collectés dans chacune des déchetteries et les tonnages 2016.

	Bosdarros	Assat	Meillon	Borde
Gravats	38,68	938,68		
Bois	37,26	294,23		
Plâtre	4,74	72,68		
Encombrants	40,78	325,52	23,42	
Déchets verts	71,38	1143,29	359,48	111,42
Huiles minérales	1,26	6,91		
Huiles végétales	0,13	0,30		
Cartons	5,00	69,60		
DMS	3,58	0,00		
Métaux	16,90	102,14		

### 3 - LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

La CCGC a délégué la compétence traitement à ValorBéarn, le syndicat mixte de traitement des déchets.

La majorité des déchets collectés font l'objet d'une valorisation matière ou énergétique, soit :

- dans les unités de traitement de Valor Béarn : UIOM de Lescar pour les ordures ménagères résiduelles ou les refus de tri. L'UIOM de Lescar produit de l'électricité. Une partie de cette électricité est consommée sur place pour les besoins des installations, l'autre partie est revendue à EDF. Le taux de valorisation de l'usine est aujourd'hui de 53%.

L'usine produit environ 30 000 MWh/an pour 80 000 tonnes incinérées à l'échelle de Valor Béarn ce qui correspond à la consommation électrique d'environ 20 000 habitants.

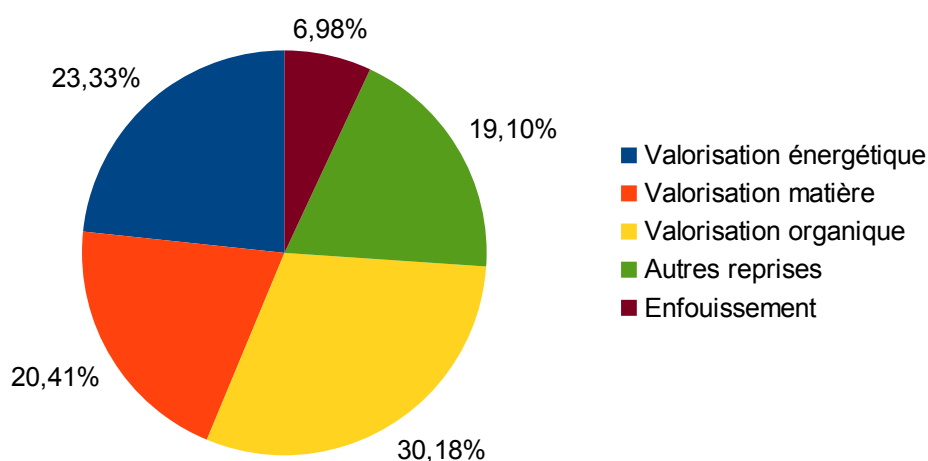
- au Centre de tri de Sévignacq pour les collectes sélectives de papiers et d'emballages. Ce dernier permet de séparer les déchets par matière (papier, cartonnage, différentes familles de plastiques, briques alimentaires, acier, alu) pour les envoyer vers des filières de recyclage.

- à la plateforme de compostage de Soumoulou pour les déchets verts des déchèteries

- soit dans les unités de prestataires privés, dans le cadre de marchés ou de contrats de reprise (verre, carton, bois, ferrailles, huiles minérales...)

L'enfouissement est limité aux encombrants des déchetteries et est effectué au centre d'enfouissement de Précilhon.

	Tonnage	%	
Valorisation énergétique	1303	23,33%	(ordures ménagères)
Valorisation matière	1139,946	20,41%	(valorisation CS, verre, métaux issus des mâchefers, cartons et métaux de déchetteries)
Valorisation organique	1685,57	30,18%	(déchets verts)
Autres reprises	1066,961	19,10%	(gravats, plâtre, huiles, DMS)
Enfouissement	389,72	6,98%	Encombrants
TOTAL	5585,197	100,00%	



## 5 – BILAN DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DECHETS

L'année 2016 a été marquée par une diminution des tonnages collectés (hors déchetteries) de 2,4% (1898 t au total), ainsi que par un report des OMr (1303 t en 2016, en baisse de 5,8%) vers la collecte sélective (+4,9%) et la collecte du verre (+7,6%).

	2015	2016	Progression	Kg/hab/an
tOMr	1383	1303	-5,78%	198
tCS	365	383	4,93%	58
tverre	197,32	212,34	7,61%	32
TOTAL collectes	1945,32	1898,34	-2,42%	289

Les progressions constatées sur les OMr et la collecte sélective montrent un regain en 2016 des gestes de prévention et de tri des habitants, et compensent l'évolution inverse intervenue entre 2014 et 2015.

De plus amples informations sont fournies en annexe dans le rapport annuel du prestataire de collecte, COVED.

La constitution des tournées ne permet pas d'isoler un tonnage spécifique pour chaque commune.

Le tableau ci-dessous présente les tonnages de verre collecté à chaque point d'apport volontaire.

COMMUNE	Population 01/01/2017	Emplacement	Nbre de colonnes	Tonnages 2016	Tonnages 2015	Progression
ARESSY	646	salle des fêtes	2	19,51	19,22	1,51%
ASSAT	1804	Bourg	1	20,64	16,08	28,36%
		Déchetterie	4	94,88	80,86	17,34%
BOSDARROS	1019	salle des fêtes	2	12,92	18,32	-29,48%
		Déchetterie	1	8,45	7,34	15,12%
		Lotissement	1	4,23	3,16	33,86%
MEILLON	891	Bourg	2	17,62	15,5	13,68%
NARCASTET	684	Bourg	1	7,49	6,64	12,80%
RONTIGNON	812	Ecole	2	14,89	14,68	1,43%
		Hameau	1	1,68	6,68	-74,85%
UZOS	710	Stade	2	10,03	8,84	13,46%
				212,34	197,32	7,61%

## **6 – FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS**

Le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers est financé par la TEOM.

Les recettes et dépenses étaient inscrites au budget général de la CCGC en 2016.